

Michel TOUSSAINT,  
Stéphane PIRSON,  
Christian FRÉBUTTE  
et François VALOTTEAU

# Critères d'identification des menhirs dans la Préhistoire belgo-luxembourgeoise

---

## Résumé

*De nombreux monolithes dressés ou couchés parsèment les campagnes de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg, comme de la plupart des régions d'Europe. Ils sont souvent considérés comme des menhirs, sans que la réalité mégalithique de la majorité d'entre eux n'ait été investiguée de façon méthodique. Pourtant, les écueils sont nombreux. C'est pour tenter de pallier aux multiples problèmes interprétatifs posés par ce type de structures que le présent essai méthodologique a été développé. Dans cette optique, les critères sélectionnés pour valider la nature des monolithes ou pour les déclasser sont répartis en deux catégories : d'une part, ceux qui témoignent d'une utilisation anthropique, en distinguant les indices de dressement des autres indices, abstraction faite de toute référence à la chronologie et à toute signification mégalithique ; d'autre part, les indices de datation de cette érection, qui permettent éventuellement de rapporter le bloc étudié au Néolithique et de le considérer comme un menhir ; s'y ajoutent des indices divers – dont certains fournissant un terminus ante quem – qui conduisent souvent à pouvoir éliminer d'autres possibilités d'interprétation. Chacun de ces deux groupes de caractères est en outre divisé en fonction de la nécessité ou non de pratiquer des fouilles pour les observer. Les différents critères sont affectés d'un indice de fiabilité qui conduit à les considérer comme absolus, c'est-à-dire qui pris isolément suffisent à la démonstration (trois étoiles), comme critères de présomption (deux étoiles) ou comme simples indices (une étoile). La combinaison de ces indices conduit ensuite à classer les monolithes en quatre catégories : menhirs « certains », menhirs « probables », monolithes « à vérifier », c'est-à-dire dont le statut réel exige une enquête complémentaire, et blocs non mégalithiques. Certaines de ces catégories ont en outre été divisées en types, de manière à préciser sur base de quels critères est établi le statut de chacun des monolithes étudiés.*

## Abstract

*Many large recumbent or upright stones are scattered throughout the countryside of Belgium and Luxembourg, and indeed most of Europe. They are often regarded as menhirs when in fact the majority of these stones have rarely been the subject of detailed investigations that could determine their megalithic nature. No truly archaeological work has specifically discussed the criteria for authentication of these stones – be it on a national or a European scale. Yet there are a number of interpretative traps. For example, some standing stones are nothing more than old boundary stones. Others were erected to help « hotteuses » (women carrying goods on their back) to put down their baskets. Still others were set on edge during industrial evaluations, especially in the Wéris area where the quality of the pudding-stone slabs was assessed before their possible use in blast furnaces. Some quarry owners set stones upright near their quarry as proof of their expertise.*

*Touristic and folk imperatives have also led some people to erect pseudo-menhirs. Finally, a few uninformed, unthinking or malicious people have created menhirs without rhyme or reason. The innumerable slabs of rock and outcrops too hastily identified as fallen menhirs further complicate the diagnosis and make it imperative to have at our disposal an appropriate body of interpretation to help us separate the wheat from the chaff. In an attempt to compensate such a lack, particularly damaging for the comprehensive study of the megalithic monuments of Wéris, appropriate methodology has been developed. The criteria chosen to validate the megaliths or to exclude them are divided into two categories: the first includes evidence of anthropogenic use and distinguishes erection evidence (e.g. a socket hole) from other evidence, disregarding any reference to chronology or megalithic meaning; the second includes dating evidence of the erection of the stone (e.g. radiocarbon dates or artefacts found in the socket hole) that may relate the monument to the Neolithic and authenticate it as a menhir. In addition to this, some evidence can yield a terminus ante quem that can often lead us to rule out other potential interpretations. Each of these two series of characteristics is further divided according to whether it was necessary to conduct excavations to study them. Each criterion is then given a rating from a three-star reliability rating system: absolute, meaning the criterion alone is sufficient for the demonstration (three stars); presumptive (two stars); or simply circumstantial (one star). In a later stage of the research, cross-checking of the ratings leads us to classify the megaliths in four categories: «definite» menhirs, «probable» menhirs, stones «to be verified» (i.e. requiring further study) and non-megalithic stones, thus to be excluded. Some of these categories are further subdivided into «types», their role being to specify on which criteria the status of each of the megaliths is based.*

## INTRODUCTION

De nombreux monolithes<sup>1</sup> parsèment les campagnes de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Certains sont dressés, la plupart sont couchés. Aucun inventaire raisonné et systématique n'a jamais été entrepris. Seules existent de vagues listes établies sur base de critères subjectifs et flous (Brou et Brou, 1973 et 1979; Hennuy, 1980; Simons, 1981-1989; Dumont, 1990). La situation ne paraît guère différente dans d'autres régions d'Europe occidentale, par exemple les départements de la frange nord de la France.

En fait, la réalité archéologique de la majorité des monolithes considérés comme menhirs n'est que rarement investiguée de façon méthodique. À l'échelle européenne, aucun travail n'aborde spécifiquement les critères d'authentification de ces blocs. En effet, malgré leur intérêt, les synthèses relatives aux menhirs d'une région (Benéteau, 2000; Burl, 2000; Williams, 1988) ou d'un site (Lecerf, 1999) ne posent pas, ou très indirectement, la question de la reconnaissance de ces monuments sur base de caractères systématiques. Une telle situation tient probablement à ce que les auteurs de ces travaux se sont consacrés à des ensembles jugés suffisamment évidents, surtout des alignements et des cercles, pour que, convaincus de l'authenticité des monuments analysés, ils aient pu faire l'économie de la discussion. Les ouvrages généraux et les précis (Joussaume, 2003; Mohen, 1998 et 2003) ainsi que les articles de synthèse (Leclerc et Tarrête, 1994; Le Roux, 1999) adoptent la même attitude, peut-être à la fois

pour les mêmes raisons et à cause de leur nature propre.

Les inventaires départementaux français (par exemple Clottes, 1977; Germond, 1980; Peek, 1975) ainsi que l'un ou l'autre article consacré à des cas particuliers, surtout dans des régions pauvres en menhirs (Piningre, 1980), proposent par contre, de manière explicite ou simplement en filigrane, diverses remarques pertinentes qui abordent la problématique envisagée ici.

Clairement, les préhistoriens sont peu à l'aise lorsqu'ils ont à aborder le sujet : «L'étude des menhirs nous amène (...) en terrain mouvant, car nous n'avons jamais de certitude d'aucune sorte dans ce domaine» (Clottes, 1977, p. 252). La difficulté à expliquer la fonction des menhirs, les problèmes de datation souvent inhérents à ce type de monuments ainsi que la rareté des structures et du matériel archéologique associés compliquent encore la situation et ont souvent découragé les études à long terme.

En Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, ce type de questions apparaît pourtant comme un préliminaire indispensable à toute étude de menhirs, essentiellement en raison du caractère souvent peu évident de la réalité mégalithique des monolithes considérés comme tels et des multiples écueils interprétatifs. Les travaux récents dans ces régions posent dès lors systématiquement la question, par exemple dans le cas des menhirs de Morville, de Heyd et d'Ozo, composants des alignements mégalithiques de Wéris (Belgique; Toussaint et Hubert, 1995; Toussaint *et al.*, 1998 et 1999b) ainsi que dans celui du menhir du Béisenerbiérg (Mersch, Grand-Duché de Luxembourg; Valotteau, 2002).

Le présent article a été élaboré dans un esprit de systématisation de ces démarches. Il vise à proposer des critères d'identification des menhirs, à en discuter la valeur individuelle, avant de les appliquer, à titre d'exemples, à quelques monolithes belges et grand-ducaux.

---

### STRUCTURATION DES CRITÈRES

---

Les critères sélectionnés pour valider la nature des monolithes ou pour les déclasser (tabl. 1) sont répartis en deux catégories :

- d'une part (critère «A» du tabl. 1), ceux qui témoignent d'une utilisation anthropique, en distinguant les indices de dressement des autres indices, abstraction faite de toute référence à la chronologie et à toute signification mégalithique ;
- d'autre part (critère «D» du tabl. 1), les indices de «datation» *lato sensu* de cette érection, qui permettent éventuellement de rapporter le bloc étudié au Néolithique et de le considérer comme un menhir. S'y ajoutent des indices divers – dont certains fournissant un *terminus ante quem* – qui conduisent souvent à pouvoir éliminer d'autres possibilités d'interprétation.

Chacun de ces deux groupes de caractères est en outre divisé en fonction de la nécessité ou non de pratiquer des fouilles pour les observer («f» ou «hf» du tabl. 1).

Les différents critères sont affectés d'un indice de fiabilité qui conduit à les considérer comme absolus, c'est-à-dire qui pris isolément suffisent à la démonstration (trois étoiles dans le tabl. 1), comme critères de présomption (deux étoiles) ou comme simples indices (une étoile).

Dans une étape ultérieure de la recherche, le recouplement de ces indices conduit à classer les monolithes en menhirs «certains», «probables» ou «à vérifier», ou encore à les déclasser.

---

### ÉVALUATION DES CRITÈRES

---

#### Caractère anthropique

#### Critères de dressement anthropique décelables sans fouille

- *Ahf1. La pierre est encore érigée*

La position plus ou moins dressée d'un monolithe résulte le plus souvent d'activités humaines mais parfois aussi de phénomènes naturels. Les principales causes d'érection par l'homme sont :

- les pratiques des mégalitheurs néolithiques ;
- le dressement de bornes diverses, tant au Moyen-Âge qu'au cours des périodes plus récentes ;
- l'installation de pierres de «botteresses», en dialecte wallon, ou de «hotteuses», c'est-à-dire de blocs de pierre permettant aux femmes qui portaient la hotte de poser leur charge ;

- la mise de blocs sur chant à des fins d'expertise industrielle, comme cela s'est produit dans la région de Wéris pour évaluer la qualité des blocs de poulingue et leur possible transformation en soles de hauts fourneaux destinées aux bassins industriels de Liège et de Lorraine (Pirson, 2003) ;
- le dressement de blocs par des carriers aux abords de leur exploitation, pour mettre en avant leur savoir-faire ;
- des objectifs ludiques, touristiques ou folkloriques, comme pour le pseudo-menhir de Heyd (Toussaint *et al.*, 1999a) ou celui d'Engreux (Toussaint *et al.*, sous presse) ;
- le dressement de monolithes à des fins décoratives dans des jardins, devant des maisons ou dans des lieux publics. De telles pratiques peuvent découler d'un imaginaire collectif, particulièrement dans des régions possédant des menhirs, ou d'un simple goût pour les pierres levées ;
- le dressement contemporain de pierres à des fins commémoratives, par exemple des monuments aux morts et autres stèles du souvenir ;
- l'activité de personnes mal informées, peu réfléchies ou mal intentionnées, redressant des blocs à tort et à travers, comme à Herbeumont, en les considérant *de facto* comme des menhirs (Frébutte *et al.*, 2001).

En Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, le phénomène naturel qui est susceptible de conduire à un dressement plus ou moins complet est le déplacement en masse le long d'une pente, avec une brusque rupture de déclivité qui fait basculer le bloc en le redressant plus ou moins.

À condition que l'étude géologique indispensable permette d'éliminer la dernière possibilité, le caractère dressé d'un monolithe est considéré comme une preuve d'une fiabilité absolue d'une érection par l'homme, abstraction faite, à ce stade de l'analyse, de toute considération de datation.

- *Ahf2. La pierre était dressée anciennement*

Il peut arriver qu'un monolithe actuellement couché ait été autrefois dressé, quelle qu'en soit l'époque. Une telle situation peut être attestée par de vieilles gravures (fig. 1) ou par d'anciens textes et manuscrits médiévaux, voire encore par une enquête de proximité. Les archives permettent en outre parfois de soupçonner l'existence de monolithes aujourd'hui disparus.

Ce critère permet parfois d'éliminer divers motifs récents de dressement anthropique, entre autres la réalisation de faux menhirs ou les érections à but touristique-folklorique. Il gagne également à être validé par une enquête géologique.

#### Caractères anthropiques du dressement dont le repérage nécessite une fouille

- *Af1. Présence d'une fosse d'érection*


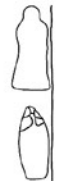





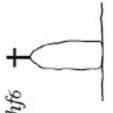
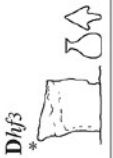











L'identification d'une fosse d'érection permet sans la moindre équivoque possible de démontrer une intervention humaine dans le dressement de la pierre étudiée, même couchée, et donc d'éliminer toute cause

**Tabl. 1** – Critères de reconnaissance des menhirs belgo-luxembourgeois :

- Ahf1 = monolithe encore dressé;
- Ahf2 = textes ou gravures attestant une position dressée ancienne;
- Ahf3 = mise en forme du monolithe;
- Ahf4 = critères topographiques démontrant que le monolithe n'est pas en position naturelle;
- Af1 = présence d'une fosse d'érection;
- Af2 = présence de blocs de calage;
- Af3 = présence d'un liseré de compression au fond de la fosse de calage;
- Af4 = présence d'une fosse de condamnation;
- Af5 = présence de structures annexes strictement associées;
- Dhf1 = morphologie;
- Dhf2 = insertion dans un ensemble mégalithique avéré ou bien daté;
- Dhf3 = matériel archéologique dans les environs immédiats d'un monolithe;
- Dhf4 = structure archéologique dans les environs immédiats d'un monolithe;
- Dhf5 = anciens documents;
- Dhf6 = christianisation;
- Df1 = matériel archéologique à la base de la fosse d'érection;
- Df2 = datation radiocarbone obtenue sur matériel osseux ou charbons de bois provenant de la fosse d'érection;
- Df3 = matériel archéologique au sein de structures annexes;
- Df4 = datation radiocarbone obtenue sur du matériel osseux ou charbons de bois provenant de structures annexes;
- Df5 = matériel archéologique provenant de la fosse de condamnation;
- Df6 = datation radiocarbone obtenue sur du matériel osseux ou charbons provenant de la fosse de condamnation;
- \*\*\* = critère absolu;
- \*\* = critère de présomption;
- \* = simple indice.

**Tabl. 1** – Determination criteria for menhirs from Belgium and Luxembourg:

- Ahf1 = Stone still upright;
- Ahf2 = Engravings or written evidence of a former upright position;
- Ahf3 = Shaping of the stone;
- Ahf4 = Topographic criteria proving the stone is not in its natural position;
- Af1 = Presence of a socket hole;
- Af2 = Presence of packing stones;
- Af3 = Presence of a compressed layer at the bottom of the socket hole;
- Af4 = Presence of a demolition pit;
- Af5 = Presence of strictly associated structures;
- Dhf1 = Morphology;
- Dhf2 = Integration in a recognised or well-dated megalithic group;
- Dhf3 = Archaeological find in the immediate vicinity of a megalith;
- Dhf4 = Archaeological structure in the immediate vicinity of a megalith;
- Dhf5 = Ancient documents;
- Dhf6 = Evidence of Christianisation;
- Df1 = Archaeological find at the bottom of the socket hole;
- Df2 = Radiocarbon date obtained from bone or charcoal material found in the socket hole;
- Df3 = Archaeological find in associated structures;
- Df4 = Radiocarbon date obtained from bone or charcoal material found in associated structures;
- Df5 = Archaeological find in the demolition pit;
- Df6 = Radiocarbon date obtained from bone or charcoal material found in the demolition pit;
- \*\*\* = Absolute criterion;
- \*\* = Presumptive criterion;
- \* = Circumstantial criterion.

	CARACTÈRE ANTHROPIQUE		ATTRIBUTION/DATATION	
	autres indices de manipulation	autres indices chronologiques	du dressement	autres indices chronologiques
HORS FOUILLES				
				
				
				
				
				
FOUILLES				
				

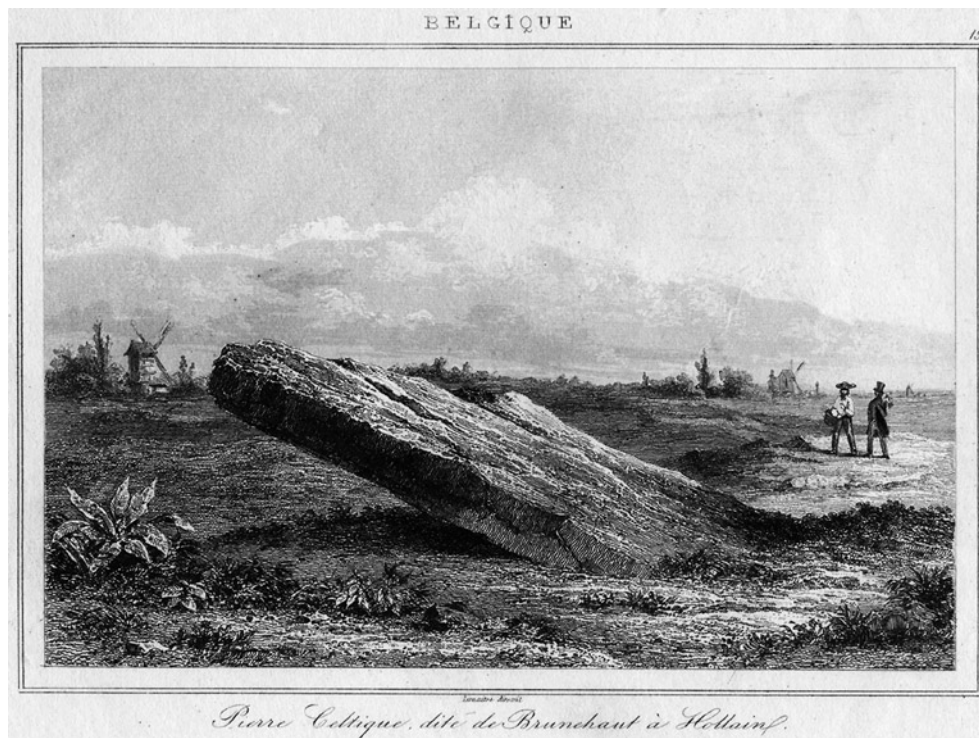


Fig. 1 – Gravure du XIX<sup>e</sup> siècle représentant le menhir Brunchaut, au sud-est de Tournai (province de Hainaut).  
Fig. 1 – 19<sup>th</sup> century engraving of the Brunchaut menhir, south-east of Tournai (Hollain, province of Hainaut).

naturelle. De telles fosses peuvent avoir été creusées dans le limon, comme dans le cas des menhirs précédant l'allée couverte de Wéris I et dans celui de Morville (fig. 2a), ou dans le substrat rocheux, comme aux menhirs d'Ozo (fig. 2b) et à Djèyî.

- *Af2. Présence de pierres de calage dans la fosse d'érection*

Souvent associé au précédent et de qualité également absolue, ce critère (fig. 3) renforce la démonstration de la nature anthropique du dressement.

- *Af3. Présence d'un liseré de compression au fond de la fosse*

Plus ténu et moins constant que la présence d'une fosse d'érection et de blocs de calage, un liseré de compression n'est considéré que comme un critère de présomption.

Bien qu'ils démontrent le caractère anthropique du dressement de la pierre étudiée, les trois critères Af1 à Af3 ne suffisent pas, seuls, à prouver son caractère mégalithique. En effet, le dressement de bornes anciennes non taillées ou de pierres de botteresses, par exemple, peut induire les mêmes caractères.

#### **Autres indices de manipulation anthropique d'un monolithe observables hors fouilles**

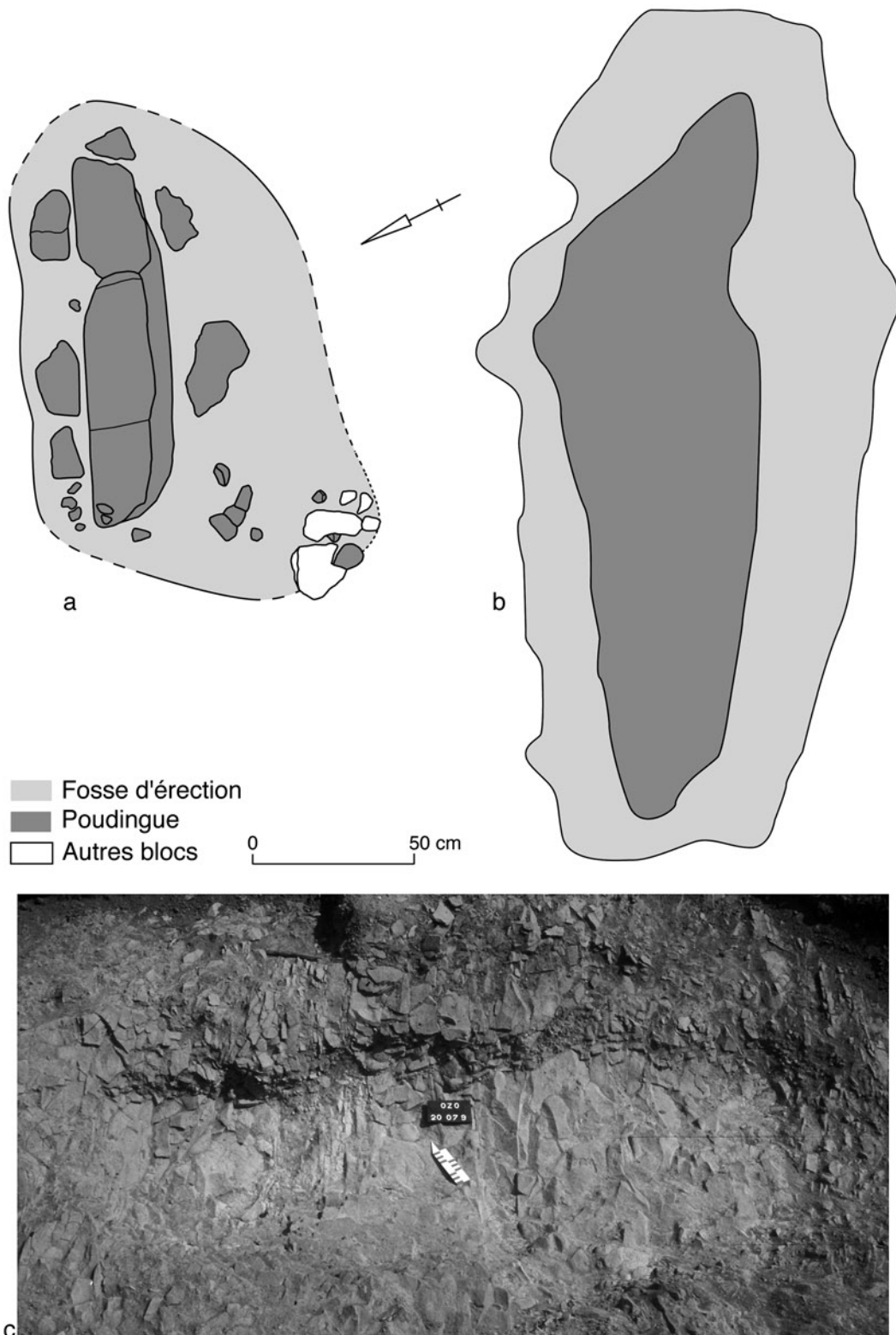
- *Ahf3. Mise en forme*

Des traces de mise en forme par simple taille, avec éventuellement présence de négatifs de bulbes de percussion, ou des stigmates laissés sur un bloc par

l'extraction à partir d'un banc rocheux, souvent en carrière, garantissent de manière absolue la manipulation anthropique. Il ne s'agit toutefois pas forcément de preuves que cette mise en forme ait impliqué un dressement du bloc. La localisation des traces peut cependant contribuer à cette démonstration, par exemple si elles participent à la régularisation de la base. Les bornes bien équarries qui parsèment les campagnes composent les cas les plus aboutis de mise en forme. Il en va de même des menhirs anthropomorphes (fig. 4).

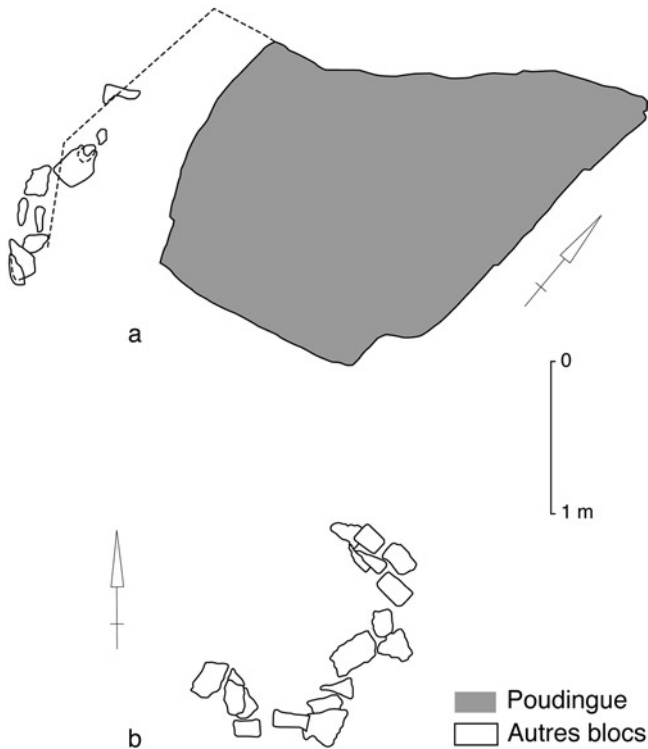
- *Ahf4. Critères démontrant que le monolithe n'est pas en position naturelle*

Si le monolithe testé, qu'il soit couché ou dressé, est en roche différente du substrat géologique local, il s'agit là d'un indice en faveur d'un apport anthropique. Il faut cependant qu'il puisse être montré que ce dernier n'est pas dû à des phénomènes de déplacement en masse le long d'une pente, comme la solifluxion en contexte périglaciaire attestée dans la région de Wéris (Pirson, 2003). À cet égard, la disposition topographique du bloc étudié sur une hauteur exclut de tels déplacements, impliquant une intervention humaine. Dans les autres situations, des sondages seront requis. Il faut aussi prouver, toujours par examen géologique, que le monolithe ne résulte pas de phénomènes de dénudation comme il en abonde dans le « domaine landénien » de la province de Hainaut et du Nord de la France (Pirson *et al.*, 2003). Si ces vérifications s'avèrent satisfaisantes, la non-correspondance du substrat rocheux et de la nature du bloc étudié sera



**Fig. 2** – Fosses d'érection ; a : menhir de Morville (Durbuy, province de Luxembourg), creusée dans le limon ; b et c : menhir d'Ozo (Durbuy, province de Luxembourg), creusée dans la roche en place.

**Fig. 2** – Some socket holes: a, the Morville menhir (Durbuy, province of Luxembourg), dug into the silt; b and c, the Ozo menhir (Durbuy, province of Luxembourg), dug into the bedrock.

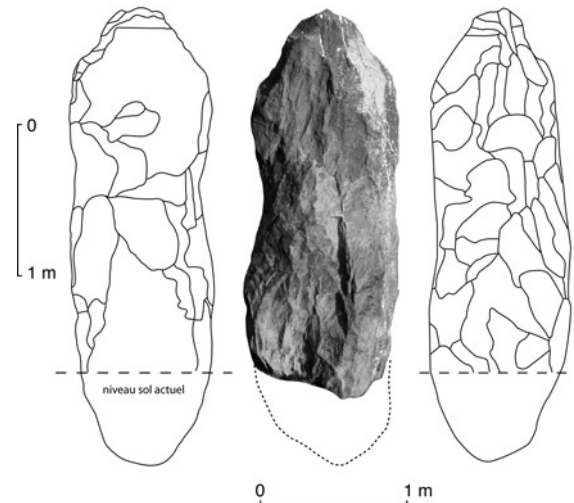


**Fig. 3** – Pierres de calage; a : menhir III du groupe voisin de l’allée couverte de “Wéris II” (Durbuy, province de Luxembourg; d’après Hubert, 1987); b : menhir IV du “champ de la Longue Pierre” (Durbuy, Wéris, province du Luxembourg; d’après Hubert, 1985).  
**Fig. 3** – Some packing stones: a, menhir number III from the group near the ‘Wéris II’ allée couverte (Durbuy, province of Luxembourg; after Hubert, 1987); b, menhir number IV from the ‘champ de la Longue Pierre’ (Durbuy, Wéris, province of Luxembourg; after Hubert, 1985).

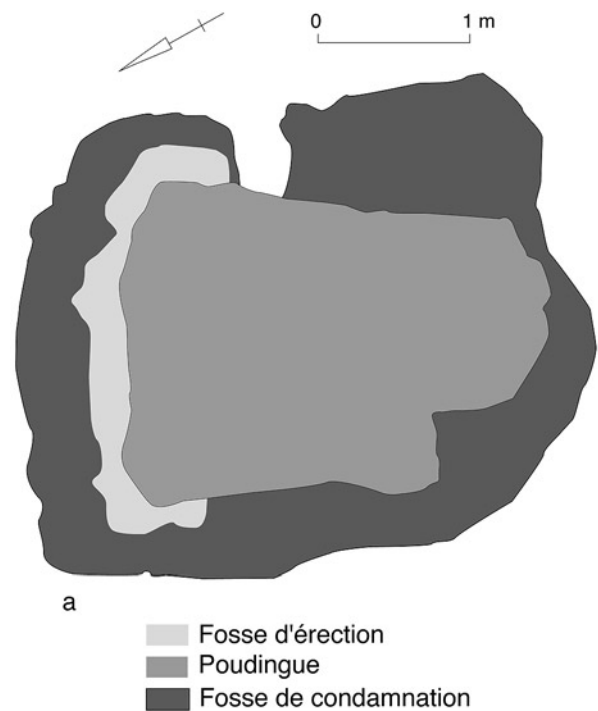
considérée comme un critère absolu de manipulation par l’homme, mais pas nécessairement de dressement.

**Autres indices de manipulation anthropique d’un monolithe dont l’observation nécessite des fouilles**

- *Af4. Présence d’une fosse de condamnation*  
 La découverte d’un monolithe au sein d’une fosse de condamnation démontre une intervention humaine (fig. 5). Une telle fosse peut cependant aussi bien avoir servi à enfouir un réel menhir, par exemple pour des raisons religieuses ou pour dégager des terres à des fins agricoles, qu’à se débarrasser d’un bloc naturel isolé.
- *Af5. Structure strictement associée au menhir présumé*  
 Les fouilles modernes mettent de plus en plus souvent en évidence l’existence de structures associées aux menhirs indiscutables, par exemple des empierrements ou des structures de bois. Dès lors, la présence de telles structures aux abords d’un gros bloc couché ou dressé peut être considérée comme une présomption de manipulation anthropique, voire indirectement de l’érection du monolithe.



**Fig. 4** – Menhir du Béisenerbiérg (Reckange-lès-Mersch, Grand-Duché de Luxembourg) : aspect anthropomorphe.  
**Fig. 4** – The Béisenerbiérg menhir (Mersch, Grand Duchy of Luxembourg): anthropomorphic shape.



**Fig. 5** – Menhir d’Ozo; a : fosse de condamnation; b : menhir au début des fouilles de 1999, avec la fosse de condamnation indiquée par des flèches blanches.  
**Fig. 5** – The Ozo menhir: a, demolition pit; b, the menhir lying flat at the beginning of the 1999 excavations, with white arrows showing the demolition pit.

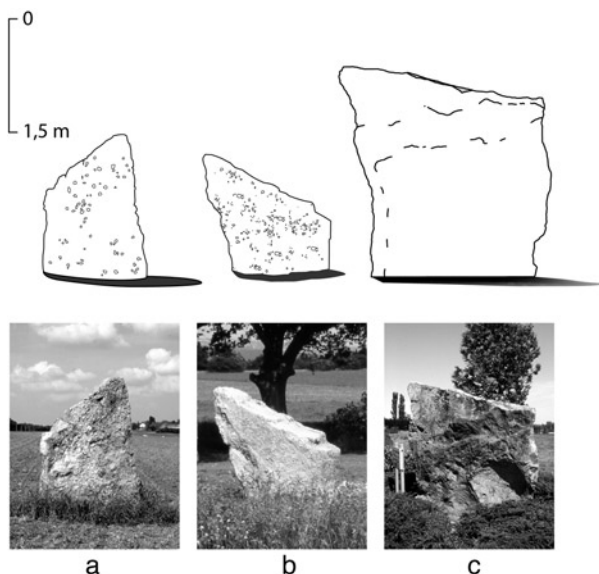
**Critères de datation  
et d'attribution**

**Critères de datation et d'attribution culturelle  
au Néolithique appréciables sans fouille**

• *Dhf1. Morphologie*

Les traces de mise en forme d'un monolithe traduisent, on l'a vu précédemment, sa manipulation par l'homme, sans référence à une époque précise. Lorsque cette mise en forme est de type anthropomorphe cependant, comme au Béisenerberg (fig. 4; Mersch, Grand-Duché de Luxembourg), il y a là non seulement une preuve de taille par l'homme mais aussi un certain critère chronologique dans la mesure où c'est à la Préhistoire holocène que se réalisait ce type de production en Europe du Nord-Ouest. Une forme anthropomorphe sera donc considérée comme un critère d'attribution absolu (trois étoiles).

Il peut arriver que certaines formes, naturelles ou non, aient une forte connotation mégalithique. En Wallonie, c'est le cas des «Zeupires», c'est-à-dire de grosses dalles en forme de parallélogramme dont le sommet est en biseau. Les menhirs de Brunehaut, d'Ozo (fig. 6a), de Gozée (fig. 6c) et l'un des menhirs voisins de l'allée couverte de Wéris II (fig. 6b) en fournissent de beaux exemples. Cependant, dans la mesure où ces formes de monolithes ne semblent pas, au moins en Belgique, résulter d'une mise en forme par l'homme mais simplement avoir été sélectionnées parmi des blocs épars disponibles, le critère ne sera considéré que comme un simple indice (une étoile au tabl. 1). C'est également la morphologie qui permet d'éliminer l'attribution au Néolithique d'un certain nombre de pierres de moyennes dimensions (généralement pas



**Fig. 6** – Menhirs en forme de “Zeupire” ; a : menhir d'Ozo ; b : un des menhirs voisins de l'allée couverte de Wéris II (Durbuy, province de Luxembourg) ; c : menhir de Gozée (province du Hainaut).  
**Fig. 6** – ‘Zeupire’-shaped menhirs: a, the Ozo menhir; b, one of the five menhirs near the ‘Wéris II’ allée couverte (Durbuy, province of Luxembourg); c, the Gozée menhir (province of Hainaut).

plus de 1 ou 2 m) dont les faces, bien aménagées avec des arêtes nettes, évoquent davantage des bornes. Inversement, une grande longueur est un des critères indirects qui peut contribuer – sans cependant suffire à lui seul, l'exemple du petit menhir de Morville est là pour en témoigner – à enrichir l'hypothèse d'interprétation mégalithique d'un monolithe.

• *Dhf2. Insertion dans un ensemble mégalithique avéré ou bien daté*

L'insertion d'un monolithe dressé ou couché dans un contexte mégalithique reconnu dont d'autres éléments sont bien datés au radiocarbone ou bien attribués culturellement sur base de matériel archéologique est considérée comme un critère de présomption (deux étoiles) d'attribution mégalithique, donc de datation au Néolithique. Il convient cependant de comprendre le terme «proche» en dizaines de mètres, pas en kilomètres ou dizaines de kilomètres. Si l'ensemble mégalithique en question est un alignement, la valeur du critère augmente.

Cet argument est notamment utilisé par J.-F. Piningre (1980, p. 10) pour valider certains mégalithes du Nord-Pas-de-Calais. On en trouve un bon exemple au champ mégalithique de Wéris où, avant même d'être fouillé et confirmé comme menhir, en 1995, le monolithe de Morville se présentait sous les meilleurs auspices dans la mesure où il était strictement dans l'alignement principal, matérialisé par les cinq menhirs de Wéris II, les trois menhirs du champ de la Longue Pierre et le menhir de Heyd, à 25 m à l'est de l'axe formé par les allées couvertes (Hubert, 2000).

• *Dhf3. Matériel archéologique dans les environs immédiats d'un monolithe*

La présence de matériel lithique ou céramique néolithique dans les environs immédiats d'un monolithe apporte un indice de son attribution culturelle. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle cependant, il a très justement été recommandé de manier un tel argument avec prudence (de Munck, 1889, p. 264-265), en sorte qu'on lui confèrera seulement la valeur d'indice complémentaire (une étoile au tabl. 1) et encore à condition que la richesse de l'outillage récolté soit suffisante pour pouvoir réellement parler de station préhistorique. Un bel exemple de cette proximité d'un menhir et d'un abondant matériel archéologique de plein air est fourni par la Pierre Brunehaut (Hollain, province de Hainaut), implantée en périphérie d'une riche station du Néolithique final (Toussaint, 2003).

• *Dhf4. Structures archéologiques dans les environs immédiats d'un monolithe*

La présence de structures archéologiques néolithiques – polissoirs ou traces d'habitations par exemple – dans les environs immédiats d'un monolithe apporte également un indice d'attribution mégalithique. Bien entendu, vu la richesse moyenne du territoire wallon – ou belge ou européen – en vestiges préhistoriques, cette proximité peut être fortuite en sorte que la fiabilité de ce critère est également réduite à un simple indice.



### Critères de datation et d'attribution culturelle au Néolithique nécessitant des fouilles

- *Df1. Présence de matériel archéologique associé à la base de la fosse de calage*

Des silex taillés et des tessons de poterie sont parfois découverts dans les fosses d'érection. Si ces documents s'avèrent néolithiques, il s'agit d'un bon critère d'attribution culturelle, donc indirectement chronologique, du monument. Il convient cependant d'avoir la prudence de n'attribuer une réelle valeur qu'aux documents trouvés au fond des fosses d'érection et de s'assurer, par un examen stratigraphique soigné, que le matériel trouvé – même néolithique – n'est pas intrusif, notamment en raison de l'activité d'animaux fouisseurs, de glissements entre des blocs de calage ou encore parce qu'amené en même temps que les sédiments utilisés pour le comblement. Dès lors, et dans la mesure où les fosses sont normalement rebouchées rapidement après l'érection, pour une question de stabilité, il y a toutes les chances d'y avoir contemporanéité entre le dressement des mégalithes et l'époque correspondant au matériel archéologique. Tel n'est, on le sait, pas aussi systématiquement le cas qui prévaut dans les allées couvertes et autres dolmens où le matériel archéologique peut ne correspondre qu'à l'une des multiples phases d'utilisation des monuments.

Ce critère est malheureusement rarement utilisable, la plupart des fosses d'érection étant stériles en matériel archéologique.

- *Df2. Datations radiocarbone obtenues dans la fosse d'érection*

Les datations  $^{14}\text{C}$  par AMS réalisées à partir d'ossements humains ou animaux bien déterminés ou de charbon de bois trouvés dans une fosse d'érection « signent » de manière quasi certaine la date de creusement de cette structure. Comme le précédent, ce critère nécessite un examen stratigraphique rigoureux destiné à limiter les risques d'intrusion secondaire.

Ce critère est lui aussi rarement applicable. Dans le secteur de Wéris, seul le menhir à Djèyî a permis la réalisation d'une datation AMS sur un fragment d'os humain, qui s'est avéré néolithique (fig. 7).

- *Df3. Matériel archéologique strictement contemporain des structures associées*

La présence de matériel au sein de structures contemporaines strictement associées à un monolithe peut être considérée comme bon critère d'attribution culturelle.

- *Df4. Datations radiocarbone dans une structure associée au monolithe*

Les datations  $^{14}\text{C}$  d'ossements humains ou animaux bien déterminés ou de charbons de bois trouvés dans une structure clairement associée à un monolithe fournissent également une bonne indication de l'ancienneté de ce dernier.

### Autres indices chronologiques appréciables hors fouilles

- *Dhf5. Anciens documents*

D'anciens textes ou gravures attestant qu'une pierre couchée de nos jours était autrefois dressée ou qu'une pierre levée actuellement l'était aussi à une certaine époque fournissent, outre une bonne présomption du caractère anthropique du monolithe (Ahf2), un *terminus ante quem* intéressant pour l'appréciation de l'éventuel caractère mégalithique d'un monolithe. Sans cependant garantir une attribution au Néolithique, donc une interprétation quasi sûre comme menhir, un tel terminus permet d'éliminer la plupart des motifs de dressement plus ou moins récent décrits précédemment (Ahf1). Ce critère n'est toutefois considéré ici que comme un simple indice de datation (une seule étoile au tabl. 1).

- *Dhf6. Indices de christianisation*

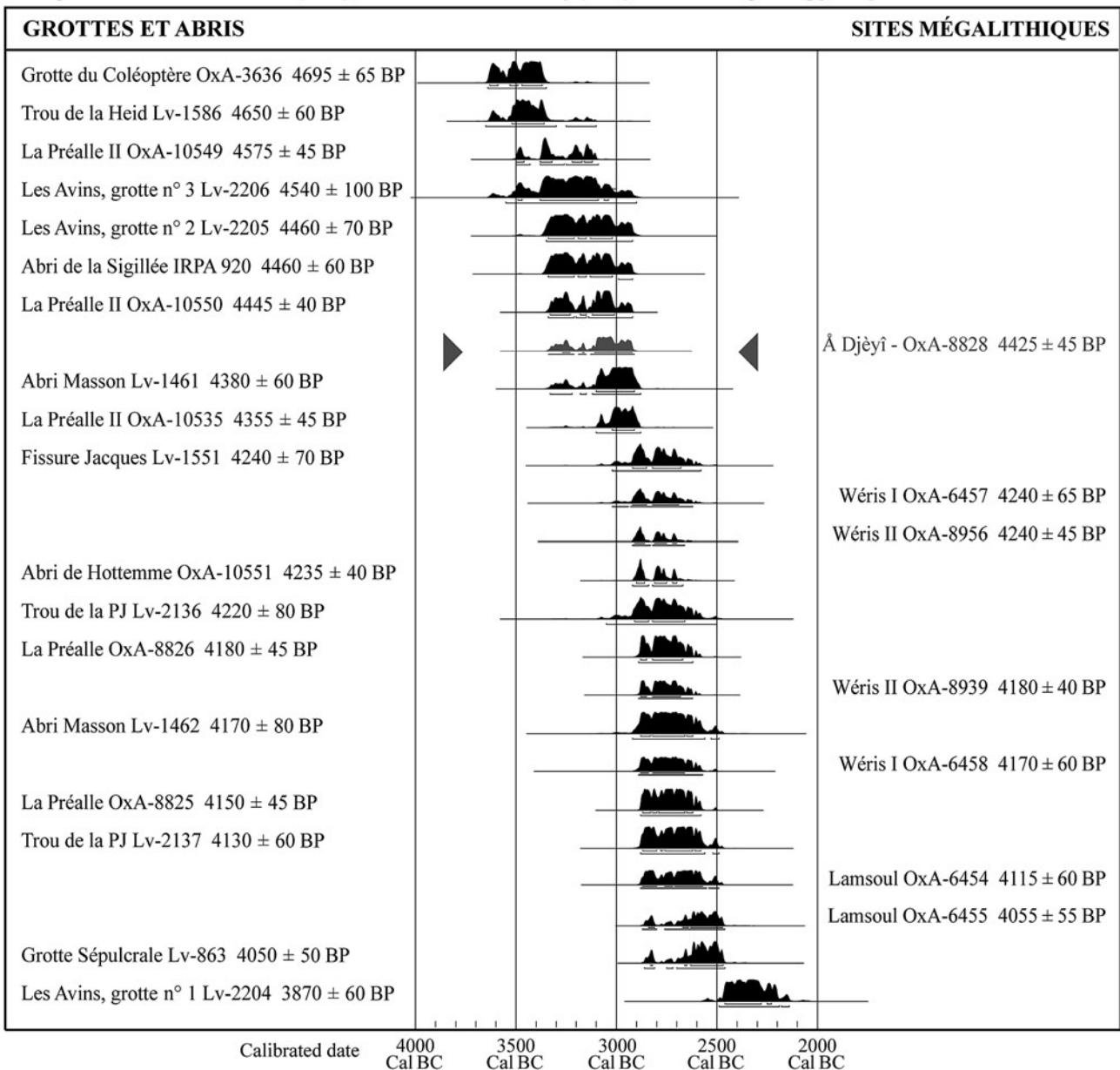
Certains menhirs ont été récupérés par la religion catholique en y aménageant, par gravure, par sculpture ou par fixation, des signes distinctifs, le plus souvent une croix. De telles appropriations ont généralement été réalisées à l'époque médiévale et aux Temps modernes, ce qui fournit également un *terminus ante quem*. Dans d'autres cas, une croix ou une chapelle a été disposée à proximité du mégalithe à bannir, par exemple à Forrières, en province de Luxembourg. Parfois même, celui-ci pourrait avoir été inclus dans la construction de l'édifice religieux, notamment dans l'église Saint-Mort, à Haillot, en province de Namur. Pour que de telles pratiques aient eu lieu, il fallait évidemment que le clergé assimile la pierre honnie à des cultes anciens. Un tel critère peut cependant parfois prêter à confusion dans la mesure où quelques pierres naturelles ont également "fixé" des manifestations chrétiennes, en sorte que sa fiabilité sera considérée comme faible (une étoile).

### Autres indices chronologiques dont l'appréciation nécessite des fouilles

- *Df5. Artefacts issus de la fosse de condamnation*

Si des documents archéologiques sont trouvés dans une fosse de condamnation, le plus récent de ces éléments fournit une indication relative à l'enfouissement du monument associé. À cet égard, le décodage de la stratigraphie du remplissage est déterminant, notamment pour tenter de séparer les documents introduits volontairement dans la fosse de condamnation au moment de son utilisation des vestiges plus ou moins antérieurs qui s'y seraient glissés avec les sédiments utilisés pour le rebouchage. Lorsque le matériel découvert s'avère néolithique, il a toutes les chances d'impliquer une condamnation d'époque et donc une érection sensiblement antérieure; le critère de datation, donc d'attribution mégalithique, est alors absolu. Des objets romains ou médiévaux montrent également que le dressement est antérieur à ces époques, ce qui permet d'éliminer toute une série de causes de dressement

Atmospheric data from Stuiver et al. (1998); OxCal v3.5 Bronk Ramsey (2000); cub r:4 sd:12 prob usp[chron]



**Fig. 7** – Datation radiocarbone d’un fragment de clavicule d’enfant trouvé dans la fosse d’érection du menhir à Djèyi (Durbuy, province de Luxembourg), au sein d’un lot de dates obtenues au départ d’ossements humains découverts dans les allées couvertes belges et dans des sépultures plurielles en milieu karstique du bassin de l’Ourthe, proches du champ mégalithique de Wéris.

**Fig. 7** – Radiocarbon date of a child’s collarbone splinter found in the socket hole of the ‘à Djèyi’ menhir (Durbuy, province of Luxembourg), within a set of dates obtained from human bones found in Belgian allées couvertes [gallery graves] and multiple burials of the Ourthe basin karstic system, near the megalithic field of Wéris.








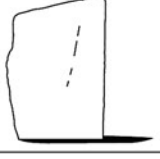

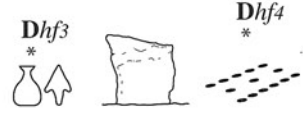


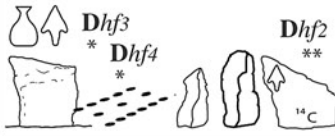


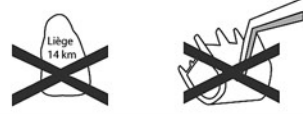
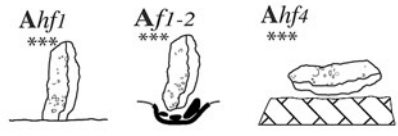
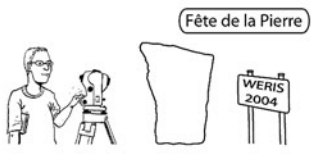

moderne, sans cependant que le critère ait une grande valeur pour garantir la nature mégalithique du monolithe (simple indice).

• *Df6. Datations radiocarbone de documents provenant de la fosse de condamnation*

Les datations <sup>14</sup>C d’ossements ou de charbons de bois trouvés dans la fosse de condamnation d’un monolithe fournissent également une bonne indication pour évaluer le *terminus ante quem* de la destruction du monument.

MÉTHODOLOGIE POUR UN BILAN

L’association des critères « anthropiques » et de « datation » présentés ci-dessus, dont le degré de fiabilité individuel peut en faire des critères absolus, des critères de présomption ou de simples indices, est utilisée pour distinguer des menhirs « certains », « probables » ou « à vérifier » – c’est-à-dire dont le statut réel exige une enquête complémentaire – ou encore pour dénier à un monolithe toute réalité mégalithique (tabl. 2).

APPRECIATION	CARACTERE ANTHROPIQUE	ATTRIBUTION/DATATION	EXEMPLES
<b>Menhirs certains</b>  de type A	1 critère absolu de dressement	1 critère absolu	Béisenerberg  À Djèyi 
			
de type B	1 critère absolu de dressement	1 critère de présomption en contexte mégalithique	Ozo 
			
<b>Menhirs probables</b> de type A	1 critère absolu de dressement	1 simple indice	Brunehaut 
			
de type B	1 critère absolu ou de présomption de manipulation anthropique	1 critère de présomption ou un simple indice	Danthine 
			
de type C	1 critère absolu de dressement	critères indirects	Gozée 
			
<b>Monolithes à vérifier</b>	aucun critère déterminable	aucun critère déterminable	Pierre d'Ellemelle
<b>Monolithes à déclasser</b> de type A	critères absolus, de présomption ou simples indices de redressement	preuves d'érection récente	Engreux Waillimont
			
de type B	banc géologique en place		Fine Pierre Strivay Fagnolles
			

**Tabl. 2** – Interprétation de la nature mégalithique certaine, probable, indéterminable ou à déclasser des monolithes, fondée sur l'association des critères anthropiques et de datation.

**Tabl. 2** – Interpretation of the prehistoric nature of the megaliths, following the 'definite', 'probable', 'to be verified' or 'non-prehistoric' categories, based on an association of anthropogenic and dating criteria.

Un menhir est ainsi considéré comme absolument « certain » s'il présente l'association d'au moins un critère absolu de dressement anthropique et d'un critère

absolu de datation néolithique (menhir certain de type A). L'association d'au moins un critère absolu de dressement anthropique et d'un critère de présomption de

datation, dans un contexte strictement mégalithique, permet quant à elle d'atteindre une quasi-certitude (menhir certain de type B).

Un menhir est interprété comme « probable » s'il associe au moins un critère absolu de dressement anthropique à de simples indices de datation (menhir probable de type A). Il est également « probable » s'il livre au moins un critère absolu ou de présomption de manipulation anthropique ainsi que des critères de présomption ou de simples indices de datation (menhir probable de type B). Lorsque aucun des critères « positifs » de datation retenus, tant hors fouille qu'en fouille, n'est présent, il peut être envisagé, sous peine d'avoir à éliminer du corpus un grand nombre de monuments traditionnellement considérés comme « évidents », d'utiliser des critères indirects : si le monolithe est, dans son contexte régional, jugé trop grand pour être une borne ou une pierre de botteresse, s'il peut être démontré qu'il n'a rien à voir avec des activités modernes liées à l'exploitation de carrières, au tourisme ou à des aménagements divers..., alors il est plausible de formuler l'hypothèse d'un mégalithe probable (menhir probable de type C).

Un monolithe est « à vérifier » s'il n'offre aucune possibilité de mise en évidence de critère absolu de dressement et aucun indice d'âge, et s'il paraît envisageable qu'une poursuite des recherches, notamment par une fouille, soit susceptible de livrer des indices plus démonstratifs. Il s'agit donc d'un statut d'attente. C'est par exemple le cas de nombreux blocs épars couchés en dehors des zones mégalithiques connues.

Un monolithe ne peut en aucun cas être considéré comme menhir et est donc à déclasser si :

- il y a des critères – absolus, de présomptions ou réduits à de simples indices – du caractère anthropique du dressement mais aussi des preuves que cette érection se soit produite à une époque récente (monolithe à déclasser de type A) ;
- il y a des éléments qui attestent du caractère strictement géologique du monolithe, qu'il s'agisse d'un banc rocheux en place ou de blocs de roche épars en position naturelle (monolithe à déclasser de type B).

---

## QUELQUES EXEMPLES

---

### Menhirs certains

#### **Menhir du Béisenerbiert (Reckange-lès-Mersch, Grand-Duché de Luxembourg)**

Ce monolithe a été redressé en 1978 par un groupe amateur, à quelques dizaines de mètres de son lieu de découverte. Dans la mesure où ce dernier n'avait pas été perturbé lors de cette opération, le musée national d'Histoire et d'Art a pu, au cours de l'été 2001, y entreprendre une fouille de contrôle (Valotteau, 2002). Des critères absolus de dressement anthropique ont été mis en évidence sous la forme de la présence d'une fosse d'érection (Af1) et de pierres de calage (Af2).

Des stigmates de mise en forme au percuteur dur sont visibles (Ahf3). Le caractère anthropomorphe du monolithe livre en outre un critère absolu de datation (Dhf1). La combinaison des caractères de dressement et de datation permet donc de voir dans le bloc du Béisenerbiert un menhir certain de type A.

#### **Menhir à Djèyî (Durbuy, Heyd, province de Luxembourg, Belgique)**

Le bloc fouillé en 1998 au lieu-dit à Djèyî (Toussaint *et al.*, 1998) présente lui aussi une combinaison de caractères absolus de dressement par l'homme et absolus de datation qui en font un menhir certain de type A :

- fosse d'érection (Af1) et pierres de calage (Af2) pour les critères absolus de dressement anthropique ;
- critère absolu d'attribution au Néolithique fourni par la datation radiocarbone à  $4425 \pm 45$  BP (OxA-8828) d'un fragment de clavicle juvénile trouvé au fond de la fosse d'érection (Df2).

#### **Menhir d'Ozo (Durbuy, Ozo, province de Luxembourg, Belgique)**

Ce monolithe (Toussaint *et al.*, 1999b) présente à la fois :

- des critères absolus de dressement anthropique, sous la forme d'une fosse d'érection (Af1) et de pierres de calage (Af2) ;
- pas de critères absolus de datation que sont des objets archéologiques et une datation radiocarbone, mais par contre des critères de présomption par insertion dans un champ mégalithique structuré dont des éléments sont bien datés (Dhf2)

La combinaison des deux types de critères fait du monolithe d'Ozo un menhir certain de type B.

### Menhirs probables

#### **La Pierre Brunehaut (Hollain, province de Hainaut, Belgique)**

Connu de longue date, ce monolithe considéré comme le plus beau menhir de Belgique présente des critères absolus de dressement par l'homme (Ahf2) mais seulement de simples indices de datation, soit la présence d'une riche station de plein air du Néolithique au voisinage immédiat (Dhf3). Il s'agit donc d'un menhir probable de type A.

#### **Menhir Danthine (Durbuy, Wéris, province de Luxembourg, Belgique)**

Découvert, fouillé et redressé en 1947 (Danthine, 1961), ce monolithe de poudingue offre des critères absolus de manipulation anthropique – mais pas de dressement – sous la forme d'une fosse de condamnation et de microreliefs semblant indiquer que sa position n'est pas naturelle (Ahf4). Il y a également un critère de présomption de sa datation et de son attribution au Néolithique dans la mesure où le monolithe

s'insère dans un ensemble mégalithique dont des éléments, principalement le menhir à Djèyi et les deux allées couvertes Wéris I et II, sont bien datés par le radiocarbone et attribués culturellement grâce au matériel archéologique (Dhf2; Toussaint *et al.*, 2003). Il s'agit d'un menhir probable de type B.

### **Le Zeupire de Gozée (province de Hainaut, Belgique)**

Les témoignages d'amateurs d'archéologie et de géologues du XIX<sup>e</sup> siècle indiquent que ce bloc de grès du Landénien supérieur était dressé entre 1830 et 1840. Après examen géologique permettant le rejet d'un apport par processus naturel, une telle observation apporte à l'analyse un critère anthropique de qualité (Frébutte *et al.*, 2003). Les rapports des fouilles effectuées en 1887 ne donnent aucune information à propos d'une fosse d'érection et de blocs de calage, mais leur précision laissait manifestement trop à désirer pour pouvoir assurer que ces indices n'étaient pas présents. Aucun critère de datation, même ténu, n'a davantage été observé lors de ces uniques fouilles du site. L'utilisation de critères indirects permet cependant de rejeter – en raison de la taille de la pierre – une fonction de borne ou de pierre de hotteuses et de ne pas rapporter le redressement anthropique du bloc à des activités de carrières plus ou moins récentes ou à des manifestations touristiques ou folkloriques. Le Zeupire de Gozée est un bel exemple de menhir probable de type C.

### **Monolithes à vérifier**

Parmi les multiples monolithes dont la nature mégalithique reste à vérifier figure par exemple la Pierre d'Ellemelle (Ouffet, province de Liège), parfois interprétée comme un dolmen ou comme un menhir, parfois aussi déconsidérée et vue comme un simple phénomène naturel (Huysecom, 1982). En réalité, aucun des critères nécessitant des fouilles n'est utilisable, tandis que les critères anthropiques et de datations hors fouilles sont trop réduits pour être suffisamment diagnostiques. La quatrième pierre qui, selon les agriculteurs locaux, gît toujours dans le champ de la Longue Pierre, à Wéris, à proximité du menhir Danthine, fournit un autre exemple de menhir potentiel à vérifier.

### **Menhirs à déclasser**

#### **La pierre dressée d'Engreux (Houffalize, province de Luxembourg, Belgique)**

Aucun sondage n'ayant été réalisé, seule la catégorie de critères "hors fouilles" a pu être prise en compte. Il y a présence de critères absolus de dressement anthropique (Ahf1). Rapidement cependant, l'enquête de proximité (Ahf2) a montré que le monolithe avait été dressé il y a une quinzaine d'années par une firme touristique (Toussaint *et al.*, sous presse). La pierre d'Engreux appartient au groupe des menhirs à déclasser de type A.

#### **Pierre de Waillimont (Herbeumont, province de Luxembourg, Belgique)**

Il y a présence de critères absolus de dressement anthropique (Ahf1) ainsi que les déclarations et écrits des personnes qui ont procédé à cette opération il y a quelques années (Ahf2). Les observations de la direction de l'Archéologie de la Région wallonne à l'emplacement où reposait le bloc avant son dressement récent n'ont par contre apporté aucun indice du caractère anthropique et de datation ancienne du monolithe (Frébutte *et al.*, 2001). Comme le précédent, le bloc de Waillimont relève du groupe des menhirs à déclasser de type A.

### **Phénomènes géologiques**

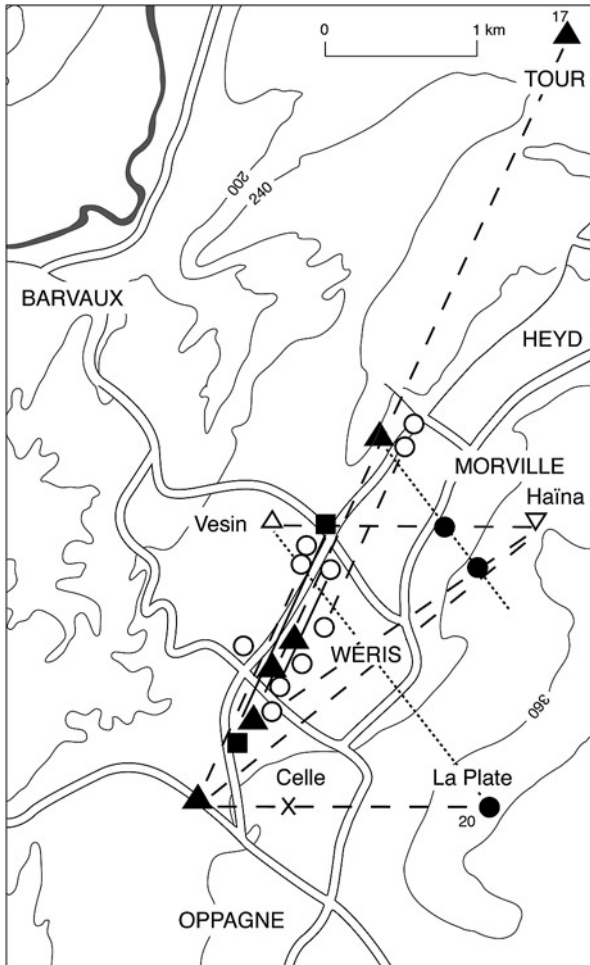
De nombreux affleurements rocheux naturels ont parfois été présentés comme menhirs : c'est notamment le cas de la Fine Pierre de Strivay et des blocs de Faulxles-Tombes. Le supposé mégalithe de Solwaster fournit un bel exemple de bloc épars strictement géologique. Il a été montré que le pseudo-cromlech, ou cercle, de Fagnolles correspond à des traces d'anciens phénomènes karstiques (Baele, 1998). Tous ces pseudo-vestiges font partie du type B des monolithes à déclasser.

Rien n'empêche cependant que des phénomènes naturels ne soient parfois intégrés dans la gestion de l'espace par les mégalitheurs néolithiques. Ainsi, la Pierre Haina, aiguille naturelle bien dégagée du banc rocheux auquel elle appartient, compose-t-elle un angle des figures géométriques associées aux alignements mégalithiques de Wéris, étant en quelque sorte récupérée comme menhir (Hubert, 2000 ; fig. 8).

### **CONCLUSION**

Dans des régions comme la Belgique et le Luxembourg, où de nombreux blocs épars parsèment le paysage et où n'existent que des inventaires trop fantaisistes pour être réellement utilisables, l'identification rigoureuse des menhirs est un des préludes indispensables tant à l'étude de la gestion de l'espace à la fin du Néolithique qu'à la recherche de constantes morphologiques (Frébutte *et al.*, 2000) ou d'implantation de tels monuments.

C'est à cette fin qu'a été développée une démarche méthodologique conduisant à confirmer ou infirmer la nature mégalithique des monolithes qui peuvent, de prime abord, être des menhirs, sur base de critères précis et systématiques. Certains de ces critères peuvent être observés sans fouille tandis que l'identification d'autres nécessite des décapages et des coupes. La démarche adoptée repose d'abord sur la mise en évidence du dressement de la pierre étudiée, sans référence à toute notion de chronologie, puis sur la recherche d'indices de datation qui seuls peuvent éventuellement permettre de rapporter le document au Néolithique et d'y voir un menhir. Les critères de ces deux catégories sont affectés d'un indice de pondération qui permet de



**Fig. 8** – Figures géométriques dans lesquelles s’insèrent les alignements mégalithiques de Wéris (Durbuy, province de Luxembourg). La Pierre Haina, une aiguille naturelle bien dégagée du banc rocheux qui domine le plateau de Wéris, compose un angle remarquable, suggérant que les Néolithiques l’avaient intégrée dans leur gestion de l’espace.

**Fig. 8** – Geometrical figures showing the Wéris megalithic alignments (Durbuy, province of Luxembourg). The ‘Pierre Haina’, a natural puddingstone needle emerging from the outcrop dominating the Wéris plateau, makes a quite remarkable angle that suggests the Neolithic population had included it in their spatial organisation.

leur donner une valeur absolue, de présomption ou de simple indice.

Les monolithes sont alors répartis en trois classes en fonction du degré de certitude obtenu par l’association des critères observés, soit menhirs “certains”,

“probables” et “à vérifier”; en outre, d’autres sont purement et simplement déclassés.

L’analyse a été volontairement limitée aux monolithes belges et luxembourgeois. Dans d’autres régions, des critères supplémentaires devraient sans doute être pris en compte. Ainsi dans le cas de certains types de roche comme le granite, inexistant dans les zones géographiques envisagées ici, l’érosion différentielle entre la base et le sommet d’un monolithe actuellement couché pourrait indiquer qu’il a été anciennement dressé; la zone sommitale du bloc, autrefois exposée au ruissellement, peut ainsi présenter des fissures. Dans le même ordre d’idée, certains menhirs en calcaire, comme celui de Saint-Sulpice-de-Faleyrens (Gironde, France), peuvent montrer une certaine érosion différentielle entre pied et corps, avec base creusée en périphérie.

La tentative d’élaboration de critères de reconnaissance des menhirs présentée ici est, par essence, pluridisciplinaire. Certains caractères nécessitent en effet un contrôle géologique portant à la fois sur la nature du sous-sol, sur la pétrographie des blocs étudiés et sur les processus de formation et de possible déplacement par phénomènes naturels des blocs concernés. D’autres impliquent des enquêtes historiographiques ou de proximité. Enfin, la fouille archéologique fournit souvent les meilleurs critères d’identification, comme la présence d’une fosse d’érection et de matériel archéologique attribuable ou d’ossements susceptibles de permettre des datations radiocarbone, ou encore la découverte de structures annexes. ■

**Remerciements :** les auteurs tiennent à exprimer leur gratitude à tous ceux qui ont bien voulu aider dans la préparation de cet article et plus particulièrement à Sylviane Lambermont, Jean-François Beaujean, Louis Bruzzese et Jean-François Lemaire, techniciens à l’Association wallonne d’Études mégalithiques, qui ont pris en charge la réalisation de l’illustration.

#### NOTE

(1) Le terme de “monolithe” est employé ici au sens de grosse pierre d’un seul tenant, sans aucune connotation relative à son caractère strictement naturel ou à son éventuelle réutilisation comme menhir ou dans un monument mégalithique. Le terme “mégalthite” et l’adjectif “mégalthitique” qui en dérive sont, dans le cadre de cet article, utilisés pour signifier qu’un monolithe a servi de menhir; ces termes traduisent donc une utilisation anthropique au cours de la Préhistoire.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BAELE J.-M. (1998) – Reliques silicifiées et minéralisées de paléokarsts post-varisques sur le Dévonien en Belgique méridionale (Entre-Sambre-et-Meuse), *Annales de la Société géologique du Nord*, 6, 2<sup>e</sup> série, p. 127-133.
- BENÉTEAU G. (2000) – *Les alignements de menhirs du sud de la Vendée*, thèse de doctorat, École des hautes Études en Sciences sociales, éd. Anthropologica, Toulouse, 363 p.
- BROU W.-C., BROU M.-L. (1973) – *120 dolmens et menhirs en Gaule Belgique*, éd. Techniques et Scientifiques, Bruxelles, 256 p.
- BROU W.-C., BROU M.-L. (1979) – *Nos pierres et leurs légendes*, éd. Techniques et Scientifiques, Bruxelles, 223 p.
- BURL A. (2000) – *The Stone Circles of Britain, Ireland and Brittany*, Yale University Press, New Haven et London, 462 p.
- CLOTTES J. (1977) – *Inventaire des mégalithes de la France. 5 – Lot*, 1<sup>er</sup> suppl. à *Gallia Préhistoire*, CNRS, Paris, 552 p.
- DANTHINE H. (1961) – Un menhir découvert à Wéris en 1947, *Annales de l’Institut archéologique du Luxembourg*, XCII, p. 29-35.

- DE MUNCK A. (1889) – Intervention en séance. Compte-rendu de la séance du 6 août 1888, *Fédération archéologique et historique de Belgique, Congrès de Charleroi, 5-8 août 1888*, p. 264-265
- DUMONT D. (1990) – *Mégalithes vrais et supposés de Wallonie et des régions voisines*, Cercle historique de Durbuy, Wéris, 55 p.
- FRÉBUTTE C., HUBERT F., TOUSSAINT M. (2001) – Herbeumont/Herbeumont et Saint-Médard : corruption du patrimoine ou contrefaçon de mégalithes ?, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9, p. 161-164.
- FRÉBUTTE C., PIRSON S., TOUSSAINT M. (2003) – Le Zeupire de Gozée (Thuin, province de Hainaut), historiographie et interprétations d'un menhir probable, *Bulletin des Chercheurs de la Wallonie*, 42, p. 57-95.
- FRÉBUTTE C., TOUSSAINT M., HUBERT F. (2000) – Essai d'analyse des menhirs du champ mégalithique de Wéris (Durbuy), *8<sup>e</sup> journée d'Archéologie luxembourgeoise, 25-26 février 2000*, Rochefort, p. 14-26.
- GERMOND G. (1980) – *Inventaire des mégalithes de la France. 6 – Deux-Sèvres*, 1<sup>er</sup> suppl. à *Gallia Préhistoire*, CNRS, Paris, 290 p.
- HENNUY C. (1980) – *Les mégalithes de Thudinie*, publications du Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie, 3, Thuin, 2<sup>e</sup> éd. remaniée et augmentée, 41 p.
- HUBERT F. (1985) – Recherches aux mégalithes de Wéris, *Archaeologia Belgica*, n.s., I, 2, p. 17-24.
- HUBERT F. (1987) – Les menhirs de l'allée couverte II de Wéris (comm. de Durbuy), *Archaeologia Belgica*, n.s., III, 3, p. 77-82.
- HUBERT F. (2000) – Les mégalithes de Wéris avec une boussole, *8<sup>e</sup> journée d'Archéologie luxembourgeoise, 25 et 26 février 2000*, Rochefort, p. 5-13.
- HUYSECOM E. (1982) – Les sépultures mégalithiques en Belgique. Inventaire et essai de synthèse, *Bulletin de la Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire*, 93, p. 63-85.
- JOUSSAUME R. (2003) – *Les charpentiers de la pierre. Monuments mégalithiques dans le monde*, La Maison des Roches, Paris, 128 p.
- LECERF Y. (1999) – *Monteneuf. Les pierres droites. Réflexions autour des menhirs*, Document archéologique de l'Ouest, 120 p., 32 photos h.t.
- LECLERC J., TARRÊTE J. (1994) – Menhir, in A. Leroi-Gourhan dir., *Dictionnaire de la Préhistoire*, Presses universitaires de France, Paris, 2<sup>e</sup> édition, p. 711.
- LE ROUX C.-T. (1999) – Menhirs et pierres dressées dans le paysage mégalithique armoricain, in J. Guilaine dir., *Mégalithismes de l'Atlantique à l'Éthiopie*, éd. Errance, Paris, p. 213-224.
- MOHEN J.-P. (1998) – *Les mégalithes. Pierres de mémoire*, Gallimard, Paris, 176 p.
- MOHEN J.-P. (2003) – *Cultes et rituels mégalithiques. Les sociétés néolithiques de l'Europe du Nord*, La Maison des Roches, Paris, 128 p.
- PEEK J. (1975) – *Inventaire des mégalithes de la France. 4 – Région parisienne, Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise*, 1<sup>er</sup> suppl. à *Gallia Préhistoire*, CNRS, Paris, 408 p.
- PININGRE J.-F. (1980) – Les mégalithes dans le Nord-Pas-de-Calais, *Septentio*, 10 (41-42), p. 8-14.
- PIRSON S. (2003) – Contextes géologique et géomorphologique du "champ mégalithique de Wéris", in M. Toussaint dir., *Le "champ mégalithique de Wéris". Fouilles de 1979 à 2001. Vol. 1 : Contexte archéologique et géologique*, ministère de la Région wallonne, Études et Documents, 9, Namur, p. 284-363.
- PIRSON S., TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C. (2003) – Les matières premières des mégalithes de Belgique : état de la question, *Notae Praehistoricae*, 23, p. 147-172.
- SIMONS E. (1981-1989) – Het geheim van de megalieten, *Het Reclameblad voor Groote Lier*, 70 articles de 2 à 4 p., de février 1981 à décembre 1989.
- TOUSSAINT M. (2003) – Sépultures collectives monumentales et menhirs de Wallonie et des régions voisines, in M. Toussaint dir., *Le "champ mégalithique de Wéris". Fouilles de 1979 à 2001. Vol. 1 : Contexte archéologique et géologique*, ministère de la Région wallonne, Études et Documents, 9, Namur, p. 52-105.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., HUBERT F., MASY P. (1998) – Fouilles 1998 au champ mégalithique de Wéris : le menhir du lieu-dit "à Djèyi" à Heyd (Durbuy, province de Luxembourg), *Notae Praehistoricae*, 18, p. 157-165.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., HUBERT F. (1999a) – Durbuy/Heyd : dressement récent d'un pseudo-menhir à Aisne, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 7, p. 122-123.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., PIRSON S., HUBERT F., LAMBERMONT S., MASY P. (1999b) – Fouilles 1999 au champ mégalithique de Wéris : le menhir d'Ozo (Durbuy, province de Luxembourg), *Notae Praehistoricae*, 19, p. 143-153.
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE C., HUBERT F., MASY P. (2003) – Les menhirs du "champ mégalithique de Wéris" : bilan des connaissances avant les fouilles récentes, in M. Toussaint dir., *Le "champ mégalithique de Wéris". Fouilles de 1979 à 2001. Vol. 1 : Contexte archéologique et géologique*, ministère de la Région wallonne, Études et Documents, 9, Namur, p. 224-247.
- TOUSSAINT M., GOEMAERE E., PIRSON S., FRÉBUTTE C., HUBERT F. (sous presse) – Houffalize/Engreux : une pierre dressée pseudo-mégalithique dans la vallée de l'Ourthe orientale, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 12.
- TOUSSAINT M., HUBERT F. (1995) – Fouilles 1995 au champ mégalithique de Wéris : le menhir de Morville, *Notae Praehistoricae*, 15, p. 113-121.
- VALOTTEAU F. (2002) – La pierre dressée du "Béisenerbiërg" à Reckange-lès-Mersch : premier menhir attesté au Grand-Duché de Luxembourg, *Archaeologia Mosellana*, 4, p. 9-35.
- WILLIAMS G. (1988) – *The Standing Stones of Wales and South-West England*, BAR British Series, 131 p.

**Michel TOUSSAINT**

**Christian FRÉBUTTE**

Ministère de la Région wallonne

Direction de l'Archéologie

Rue des brigades d'Irlande, 1, B-5100 Namur

mtoussaint1866@hotmail.com

m.toussaint@mrw.wallonie.be

c.frebutte@mrw.wallonie.be

**Stéphane PIRSON**

Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Département de Paléontologie

Rue Vautier, 29, B-1000 Bruxelles

stef.pirson@skynet.be

**François VALOTTEAU**

Musée national d'Histoire et d'Art

Section Préhistoire

241, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange

francois.valotteau@mnha.etat.lu